

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GNEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Présilly, 97 route du Bé d'Ile, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 23  
présents : 17  
procurations : 2  
votants : 19

Date de convocation :  
25 juin 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY

**REPRESENTES** : J. BOUCHET par P-J. CRASTES, F. BENOIT à J. LAVOREL

**ABSENTS** : V. LECAQUE, P. CHASSOT, M. DE SMEDT, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° b\_20240701\_eau\_27**

**1.1. MARCHES PUBLICS**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SECURISATION SOURCES ALIMENTANT LES RESERVOIRS D'EAU POTABLE ET DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS EXISTANTS (MARCHÉ N° 202420\_CCG)**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

Certains réservoirs sont alimentés par des sources nécessitant d'être surveillées. La Régie d'eau potable a décidé d'automatiser cette surveillance en installant des équipements de mesure et de contrôle ainsi que des vannes de purge automatiques. Elle souhaite aussi profiter de ces travaux afin de renouveler des équipements électromécaniques et hydraulique vétustes.

Cette consultation comprend deux lots :

- Lot n° 1 : Electromécanique, désinfection, instrumentation ;
- Lot n° 2 : Hydraulique et TP.

Elle a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 40 000 € HT par an pour le lot 01 : Electromécanique, désinfection, instrumentation et un montant maximum de 100 000 € H.T. par an pour le lot 02 : Hydraulique et TP.

Cet accord-cadre est prévu pour une durée initiale de 12 mois avec la possibilité de le reconduire 2 fois pour une durée similaire soit 36 mois au total.

La consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 07 mai 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Communauté de Communes du Genevois. La réception des offres était fixée au 10 juin 2024 à 10h00.

2 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le Service des Eaux de la Communauté de Communes, conformément aux critères de jugements fixés dans le règlement de la consultation. Le résultat a été présenté pour avis à la Commission Achats de la Communauté de Communes réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Au vu du classement des offres, la Commission propose de retenir :

- L'offre de BESSON SAS pour un montant estimatif de 163 164,20 € H.T. soit 195 797,04 € T.T.C, économique la plus avantageuse pour le lot n° 1 : Electromécanique, désinfection, instrumentation ;
- L'offre de BESSON SAS pour un montant estimatif de 169 707,60 € H.T. soit 203 649,12 € T.T.C., économique la plus avantageuse pour le lot n° 2 : Hydraulique et TP.

*Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L1212-1 à 4, R2123-1, 4 et 5 ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence eau potable ;*

*Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;*

*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2M € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Achats, réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;*

## DELIBERE

**Article 1 : retient** l'offre de la société BESON SAS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 163 164,20 € H.T. soit 195 797,04 € T.T. pour le lot n° 1 : Electromécanique, désinfection, instrumentation.

**Article 2 : retient** l'offre de la société BESSON SAS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 169 707,60 € H.T. soit 203 649,12 € T.T.C. pour le lot n° 2 : Hydraulique et TP.

**Article 3 : rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie Eau – exercice 2024 – chapitre 21 - immobilisations corporelles.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 04/07/2024

Publiée électroniquement le 04/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 074-247400690-20240701-B20240701EAU27-DE



La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.